

Counterfactuals : The Epistemic Analysis¹

John-Michael Kuczynski

University of California, Santa Barbara

Résumé : En temps normal, les contrefactuels sont conçus comme produisant des énoncés portant sur des états de choses, mais des états de choses se trouvant dans des mondes simplement possibles ou alternes. Analysés ainsi, il s'avère que presque tous les contrefactuels sont incohérents. Tout contrefactuel analysé de la sorte exige qu'il y ait un monde métaphysiquement (et pas épistémiquement seulement) possible w où les lois sont les mêmes qu'ici, et où la quasi-totalité des faits sont les mêmes qu'ici. (Les différences factuelles sont liées à l'antécédent et au conséquent du contrefactuel). Mais comme je vais le montrer, cette exigence implique de manière typique la postulation de mondes dont on peut démontrer la nécessaire non-existence au moyen de déductions assez élémentaires. De plus, l'analyse des contrefactuels en termes de mondes possibles est coupable de circularité cachée. Analysés ainsi, les contrefactuels ne peuvent effectivement être compris qu'en termes de lois de la nature (les lois qui s'appliquent ici sont présumées dans le monde hypothétique — excepté dans le cas atypique où le contrefactuel est également un contre-nomique). Mais il y a un argument répandu voulant que le concept de loi ne puisse pas être défini lui-même, sinon dans les termes de la notion de contrefactuel (une loi est, entre autres, quelque chose qui vient à l'appui des contrefactuels). Je donnerai une analyse purement épistémique des contrefactuels, déclarant que ce sont des propositions pseudo-probabilistes. Je déclarerai également que le type de probabilité en question peut être défini intégralement en termes de ce qui a été le cas (non pas de ce qui aurait été le cas, ni même de ce qui doit être le cas en un sens nomique.) Mon analyse n'est donc coupable d'aucune sorte de circularité.